

Traduction française — Message n°35 (SHAMA)

Grande Nation d'Iran

Avec respect pour les âmes pures des martyrs de Dey 1396

Vos grèves nationales et votre désobéissance civile, sous la forme de manifestations civilisées, ont commencé avec une telle force et une telle grandeur, ont si rapidement pris une dimension nationale et ont ébranlé les piliers de la République islamique, qu'en moins de 48 heures—par crainte du renversement du régime—le gouvernement a proposé des négociations. En même temps, il a recouru à des mesures désespérées afin d'interrompre cet élan et de profiter du proverbe « entre deux piliers il y a délivrance », en procédant à des révocations et nominations, en accordant des grâces et des réductions de peine à certains condamnés, en diminuant légèrement le taux de change en hausse, etc., pour tenter de séduire les cœurs et peut-être vous dissuader, vous la grande nation, de poursuivre ces luttes. Nous portons donc à votre connaissance les points suivants :

1) La fermeture d'aujourd'hui, mercredi, sous prétexte de froid, est une manœuvre du régime—d'autant plus que l'entrée bénie des étudiants dans le mouvement des grèves et des protestations a insufflé une nouvelle énergie aux combattants. Dans sa tentative désespérée, et compte tenu de la fermeture du samedi 13 Dey, le régime imagine que quatre jours de تعطیلی encourageront une grande partie de la population à voyager, créant ainsi une rupture dans la continuité de la lutte. Mais il oublie que, même durant les agressions de douze jours, de nombreux voyageurs sont revenus dans leurs villes pour défendre l'Iran bien-aimé et défier le danger de mort.

2) Comme vous le savez et comme cela a été précisé dans le message n°33 de ce Conseil, les causes de la crise et de votre soulèvement, grande nation, sont bien plus profondes que des mesures telles que la révocation et la nomination du gouverneur de la banque centrale, des chefs des trois pouvoirs et du gouvernement, ou une légère baisse administrative du taux de change, etc. Elles résident dans la « structure défaillante du système et son dirigeant illégitime, déchu, ignorant et incompetent », et dans « l'humiliation d'une nation » bâtitrice de civilisation et créatrice de culture par des dirigeants « incultes et non civilisés ». Ces efforts désespérés ne joueront même pas le rôle d'un simple calmant.

3) L'expérience des soulèvements avortés du dernier quart de siècle montre que l'une des causes majeures de ces échecs a été « l'absence de continuité de la lutte », elle-même due au manque d'ordre, de discipline, d'organisation, de feuille de route et de gestion—autrement dit au manque de leadership du soulèvement. Car la direction d'un soulèvement assume l'organisation, l'élaboration de la feuille de route, la gestion et la mise en place de tous les mécanismes nécessaires ; son absence signifie l'absence de ces mécanismes.

4) Comme nous l'avons déjà indiqué, notamment dans le message n°33, la République islamique d'Iran n'a aucune possibilité de réforme et elle est intolérable ; sa survie implique la poursuite de la décadence et de la destruction du pays. L'expérience montre que lorsqu'elle se heurte à des protestations fermes, elle supplie et promet des choses creuses ; mais dès qu'elle sent votre détermination faiblir, elle dégaine l'épée. Un exemple est le soulèvement « Femme, Vie, Liberté » et le mouvement du « lancer de turban », lorsque les responsables se renvoyaient même la responsabilité de l'existence de la police des mœurs et que le procureur général promettait de régler la question en 15 jours, c'est-à-dire de satisfaire le peuple. Mais dès que la situation s'est calmée et

que le régime a estimé que les protestations s'étaient affaiblies, il a dégainé l'épée ; au lieu de tenir ses promesses, il a adopté une loi portant certaines peines—qui auparavant, selon la note de l'article 638 du Code pénal, étaient de 10 à 60 jours de prison ou jusqu'à cinquante mille tomans d'amende—jusqu'à 10 ans de prison dans certains cas.

Nous l'avons dit : le renversement de la République islamique, puisqu'elle n'est ni réformable ni tolérable, n'est pas un choix ; c'est une obligation.

5) Même si, par hypothèse impossible, ces dirigeants voulaient accepter des réformes, comme le temps des réformes est passé, elles ne feraient qu'accélérer l'effondrement du régime—à l'image des réformes tardives de Mohammad Reza Shah, intervenues seulement 37 jours avant la Révolution, lorsque le torrent révolutionnaire était déjà lancé et emportait tout sur son passage (y compris Bakhtiar et son gouvernement), ou des réformes tardives de Gorbatchev qui ont accéléré l'effondrement de l'Union soviétique. Il ne faut donc pas se laisser tromper par les promesses du régime.

6) Heureusement, la stratégie de lutte non-violente et la tactique des grèves et de la désobéissance civile, mises en avant par ce Conseil et que vous avez adoptées et appliquées vous-mêmes, témoignent de votre maturité politique et de votre juste compréhension de la situation. Cela réduit au minimum possible les risques humains et matériels et, compte tenu de la faillite financière et économique du régime, s'avère plus efficace que d'autres méthodes. Par conséquent :

A) La participation des administrations et des institutions publiques, et en particulier des industries du pétrole et de la pétrochimie, ainsi que des entreprises qui produisent des richesses pour le régime—comme le cuivre et autres—peut accélérer l'atteinte des objectifs et renforcer la solidarité nationale. Toutefois, compte tenu de l'hiver, il est recommandé de limiter l'activité du pétrole, de la pétrochimie et du gaz au strict nécessaire pour les besoins intérieurs.

B) Le refus de verser toute somme à l'État et au gouvernement—qu'il s'agisse des factures d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, des impôts, taxes et redevances, etc.—qui relève de la désobéissance civile, peut contribuer à modifier le rapport de force en faveur de la nation et, par conséquent, à inciter le dirigeant illégal et déchu à « transférer le pouvoir » au peuple de manière « pacifique ».

C) Compte tenu de l'illégitimité du pouvoir, toute transaction avec l'État, avec des entités non étatiques, ainsi qu'avec des institutions, fondations et entreprises qui leur sont affiliées, et toute interaction avec le pouvoir et ses composantes—y compris des fondations telles que Setad-e Ejra'i ou la Fondation des Dëshérités, etc.—est nulle en droit et en religion. De plus, sachant la nullité de ces transactions et en vertu du principe juridique de « l'initiative/prise de risque », non seulement le transfert de propriété ne se réalisera pas, mais les sommes versées seront non remboursables.

En avant vers l'extension des grèves, des protestations et de la désobéissance civile.

Peuple fier d'Iran

Vive l'Iran

Conseil révolutionnaire national d'Iran

1404/10/10